





**AVIS DE REPRISE DES TRAVAUX OU DE MESURES PRISES  
RELATIVEMENT À LA LOI SUR LA RÉGIE CANADIENNE DE  
L'ÉNERGIE SUIVANT LA DÉLIVRANCE D'UNE ORDONNANCE  
EN VERTU DU PARAGRAPHE 109(1)**

L'inspecteur de la Régie de l'énergie du Canada soussigné avise par les présentes Cynthia Hansen, dirigeante responsable de Westcoast Energy Inc. qu'il juge que la situation dangereuse ou présentant des risques décrite dans l'ordonnance DJM-001-2024 a été corrigée de manière satisfaisante.

Par conséquent,

- les travaux peuvent reprendre et/ou
- les mesures précisées dans l'ordonnance ont été prises.
- les mesures 1, 2, 3 et 5 précisées dans l'ordonnance ont été prises, tandis que la mesure 4 est toujours en cours de réalisation.

<b>Inspecteur</b>	14 août 2024	
	<b>Date</b>	
		
	<b>Numéro de désignation de l'inspecteur</b>	<b>Signature</b>
	517, Dixième Avenue S.-O., bureau 210, Calgary (Alberta) T2R 0A8	